

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/09/2024 - 23820 - 2007 B 04979 - 501 728 232 - LGPN et Associés

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : LGPN ET ASSOCIES12

Adresse de l'entreprise 27 RUE DU GENERAL DE GAULLE 78740 VAUX SUR SEINEDurée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET * 50172823200049Néant *

Capital souscrit non appelé(I)AA

Frais d'établissement *ABAC

Frais de développement *CXCQ

Concessions, brevets et droits similairesAF7 572AG7 572

Fonds commercial (1)AH576 461AI576 461

Autres immobilisations incorporellesAJAK

Avances et acomptes sur immobilisations incorporellesALAM

TerrainsANAO

ConstructionsAP14 506AQ14 506

Installations techniques, matériel et outillage industrielsARAS

Autres immobilisations corporellesAT51 252AU34 70116 550

Immobilisations en coursAVAW

Avances et acomptesAXAY

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalenceCSCCT

Autres participationsCUCV

Créances rattachées à des participationsBBBC

Autres titres immobilisésBDBE

PrêtsBFBG

Autres immobilisations financières *BHI10 959BI10 959

TOTAL (II)BJ660 750BK42 273618 476

Matières premières, approvisionnementsBLBM

En cours de production de biensBNBO

En cours de production de servicesBPBQ

Produits intermédiaires et finisBRBS

MarchandisesBTBU

Avances et acomptes versés sur commandesBVBW

Clients et comptes rattachés (3)*BX279 574BY8 106271 468

Autres créances (3)BZ5 870CA5 870

Capital souscrit et appelé, non verséCBC

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)CD94 316CE94 316

DisponibilitésCF62 340CG62 340

Charges constatées d'avance (3)*CH21 787CI21 787

TOTAL (III)CJ463 888CK8 106455 782

Frais d'émission d'emprunt à étalercw

Primes de remboursement des obligationscm

Écarts de conversion actif *cncn

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)CO1 124 6381A50 3791 074 258

Renvois : (1) Dont droit au bail :CP

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP

(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

DocuSigned by: Laurence GARDET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Laurence GARDET 2024

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LGN ET ASSOCIES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000.....)			DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	1 120		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	573 877		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	75 236		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	661 233		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	102 860		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 287		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	26 308		
	Dettes fiscales et sociales			DY	177 788		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	4 244		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	99 538		
TOTAL (IV)			EC	413 025			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 074 258			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	365 041		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	506		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		LGPN ET ASSOCIES				Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	988 866	FH		FI	988 866		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	988 866	FK		FL	988 866		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	12 813		
	Autres produits (1) (11)					FQ	487		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 002 166	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	295 568	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 965	
	Salaires et traitements *						FY	409 720	
	Charges sociales (10)						FZ	171 834	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS - dotations aux provisions					GA	12 562	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	2 282
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	432	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	900 363		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	101 803
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	822	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	822		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 406	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 406	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(584)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	101 219

DS
16

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										LGPN ET ASSOCIES		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	5 664	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	5 664	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)												HI	(5 664)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	20 319
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	1 002 988
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	927 752
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)												HN	75 236
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières										HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *										HP	
		– Crédit-bail immobilier										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX	5 500
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
	(9)	Dont transferts de charges										A1	12 813
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)										A5	68 129
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives										A6	5 544
		obligatoires										A9	62 585
	Dont cotisations facultatives Madelin										A7	5 544	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
AMENDES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DONS										164		5 500	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

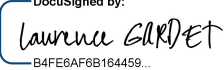
Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 115EAE32E85545DFB426968CFC7EC502		État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : EF 30-06-24 certifiés conformes.pdf		
Enveloppe source:		
Nombre de pages du document: 4	Signatures: 1	Émetteur de l'enveloppe:
Nombre de pages du certificat: 1	Paraphe: 3	Laurence GARDET
Signature dirigée: Activé		15 rue de Milan
Horodatage de l'enveloppe: Activé		PARIS, ILE DE FRANCE 75009
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris		l.gardet@groupecpn.com
		Adresse IP: 89.91.9.77

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Laurence GARDET	Emplacement: DocuSign
26/09/2024 09:59:25	l.gardet@groupecpn.com	

Événements de signataire	Signature	Horodatage
--------------------------	-----------	------------

Laurence GARDET	DocuSigned by:  B4FE6AF6B164459...	Envoyée: 26/09/2024 10:05:01
l.gardet@groupecpn.com		Consultée: 26/09/2024 10:05:11
GERANT		Signée: 26/09/2024 10:05:32
LGPN et associés		
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Sélection d'une signature : Style présélectionné	
	En utilisant l'adresse IP: 89.91.9.77	

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
--------------------------------------	-----------	------------

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
-------------------------------------	------	------------

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
---------------------------------------	------	------------

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	26/09/2024 10:05:01
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:05:11
Signature complétée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:05:32
Complétée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:05:32

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

LGH SARL LAURENCE GARDET HOLDING

SARL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 501 728 232,
dont le siège social est situé : 27 RUE DU GENERAL DE GAULLE 78740 VAUX-SUR-SEINE

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 OCTOBRE 2024**

L'an 2024,
le 3 octobre,
à 18 heures,

Au siège social, 27 RUE DU GENERAL DE GAULLE 78740 VAUX-SUR-SEINE

Les associés de la société LGH SARL LAURENCE GARDET HOLDING, SARL au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Gérante.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Madame Elodie TURBAN, propriétaire de 5 parts sociales
- Madame Laurence GARDET, propriétaire de 890 parts sociales
- Monsieur Max LASAGNA, propriétaire de 5 parts sociales
- Monsieur Nicolas FERRY, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur Quentin ETANCELIN, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence GARDET.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Paraphe
NF

Paraphe
LG

DS
LG

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Gérante sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par la Gérante de son rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 12 511,00 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 1000 voix Contre 1000 voix Abstention voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité ~~/adoptée / rejetée (rayez les mentions inutiles)~~

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 75 235,99 euros.

Paraphe  Paraphe  DS 

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 25 000,00 euros, soit 25,00 euros pour chacune des 1000 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Pour le solde, soit 50 235,99 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter à la réserve statutaire pour 560 €, le compte présentera un solde de 1 680 € et au compte « Report à nouveau » qui présentera désormais un solde créditeur de 623 553.48 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Madame Laurence GARDET	890	22 250,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Quentin ETANCELIN	50	1 250,00 €	Barème progressif après abattement
Monsieur Nicolas FERRY	50	1 250,00 €	Barème progressif après abattement
Monsieur Max LASAGNA	5	125,00 €	Barème progressif après abattement
Madame Elodie TURBAN	5	125,00 €	Barème progressif après abattement
TOTAL	1000	25 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 2 750,00 €, soit 11,00 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques ayant expressément opté pour le régime d'abattement de 40 % sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 22 250,00 €, soit 89,00 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-

dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 25 560,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 25,56 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 25 560,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 25,56 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 20,00 euros

VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 1000 voix Contre 1000 voix Abstention _____ voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (~~rayez les mentions inutiles~~)

RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial de la Gérante, à savoir :

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Conventions poursuivies

1. Contrat de bail « LOCATION SCI AMAAX »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 30 juin 2024 : 45 788,68 euros.

Cette convention a été conclue avec la société AMAAX, représentée par Madame Laurence GARDET, à effet du 16 avril 2018, pour une durée de 3 années.

Plusieurs associées sont concernées par cette convention, à savoir : Madame Laurence GARDET ; Madame Elodie TURBAN.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

2. CC LAURENCE GARDET

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 30 juin 2024 : 2 286,82 euros.

Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Madame Laurence GARDET.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie la rémunération allouée à la Gérante au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 130 000,00 euros.

L'Assemblée générale ratifie en outre la prise en charge par la société de ses cotisations obligatoires et facultatives pour les montants suivants :

Cotisations obligatoires : 62 585,00 euros

Cotisations facultatives : 5 544,02 euros

VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 1000 voix Contre 1000 voix Abstention voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité ~~/adoptée / rejetée (rayez les mentions inutiles)~~

RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Paraphe  Paraphe  DS 

VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 1000 voix Contre 1000 voix Abstention _____ voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité ~~/adoptée / rejetée (rayez les mentions inutiles)~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

La Gérante et la Présidente de séance

DocuSigned by:
Zone de signature
Laurence GARDET
B4FE6AF6B164459...
Laurence GARDET

Scrutateurs

Signé par :
Quentin Etancelin
9B0D5665D7C4480...
Quentin Etancelin

Signé par :
Nicolas Ferry
2DCFE6FD1D5A425...
Nicolas Ferry

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B579D10F40064697920A7F99E4DF0901

État: Complétée

Objet: Complétez avec DocuSign : PV AG signé.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 6

Signatures: 3

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2

Paraphe: 15

Laurence GARDET

Signature dirigée: Activé

15 rue de Milan

Horodatage de l'enveloppe: Activé

PARIS, ILE DE FRANCE 75009

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

l.gardet@groupepcpn.com

Adresse IP: 89.91.9.77

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Laurence GARDET

Emplacement: DocuSign

26/09/2024 10:19:11

l.gardet@groupepcpn.com

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

Laurence GARDET

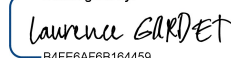
l.gardet@groupepcpn.com

GERANT

LGPN et associés

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:



B4FE6AF6B164459...

Envoyée: 26/09/2024 10:24:53

Consultée: 26/09/2024 10:25:00

Signée: 26/09/2024 10:25:19

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 89.91.9.77

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

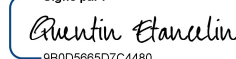
Non offerte par DocuSign

Quentin Etancelin

q.etancelin@groupepcpn.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signé par :



9B0D5665D7C4480...

Envoyée: 26/09/2024 10:25:21

Consultée: 26/09/2024 10:27:05

Signée: 26/09/2024 10:27:42

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 89.91.9.77

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

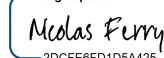
Non offerte par DocuSign

Nicolas Ferry

n.ferry@groupepcpn.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signé par :



2DCFE6FD1D5A425...

Envoyée: 26/09/2024 10:27:43

Consultée: 26/09/2024 10:31:58

Signée: 26/09/2024 10:34:04

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 89.91.9.77

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage**

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	26/09/2024 10:24:53
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:31:58
Signature complétée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:34:04
Complétée	Sécurité vérifiée	26/09/2024 10:34:04
Événements de paiement	État	Horodatages